

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

05 juin 2015

L'an deux mille quinze, le cinq juin à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Rodolphe MARTIN

Absents/excusés : M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir a Monsieur Alain GRASS

Date de convocation : 28 mai 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Validation du plan d'action d'Evaluation des Risques Professionnels dans la collectivité

- Vu le Code du Travail
- Vu le décret 2001-1018 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- Vu le décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et prévention dans la fonction publique territoriale
- Vu la délibération n°DE_311014_10 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde décidant du lancement d'une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels dans la Collectivité
- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 mars 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Suite à cette proposition de partenariat, la mairie s'est engagée dans une démarche d'évaluation des risques professionnels menée de façon concertée avec l'ensemble des agents et des élus de la collectivité. Le plan d'actions qui vous est présenté ce jour est le fruit de ce travail de réflexion engagé depuis le 31 octobre 2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan d'actions de prévention proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- VALIDER l'ensemble des actions de prévention proposées
- INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'actions
- SUIVRE le calendrier de réalisation proposé
- AUTORISER le Maire à informer annuellement le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse de la réalisation des actions de prévention prévues
- METTRE à jour annuellement l'évaluation des risques professionnels

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON
le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX